

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 41st Parliament
62 Elizabeth II

N° 161

Wednesday, May 8, 2013

1:30 p.m.

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 41^e législature
62 Elizabeth II

Le mercredi 8 mai 2013

13 h 30

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk
 Ataulhjan
 Baker
 Batters
 Bellemare
 Black
 Boisvenu
 Braley
 Buth
 Callbeck
 Campbell
 Carignan
 Champagne
 Chaput
 Charette-Poulin
 Comeau
 Cools
 Cordy
 Cowan
 Dagenais
 Dallaire
 Dawson
 Day
 De Bané
 Demers
 Downe
 Doyle
 Duffy
 Dyck
 Eaton
 Eggleton
 Enverga
 Finley
 Fortin-Duplessis
 Fraser
 Frum
 Furey
 Gerstein
 Greene
 Harb

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette
 Housakos
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Kinsella
 Lang
 LeBreton
 Lovelace Nicholas
 MacDonald
 Maltais
 Manning
 Marshall
 Martin
 Massicotte
 McInnis
 McIntyre
 Mercer
 Merchant
 Meredith
 Mitchell
 Mockler
 Moore
 Munson
 Nancy Ruth
 Neufeld
 Ngo
 Nolin
 Ogilvie
 Oh
 Oliver
 Plett
 Poirier
 Raine
 Ringuette
 Rivard
 Rivest
 Robichaud

Runciman
 Seidman
 Seth
 Smith (*Cobourg*)
 Smith (*Saurel*)
 Stewart Olsen
 Tannas
 Tardif
 Tkachuk
 Unger
 Verner
 Wallace
 Wallin
 Wells
 White
 Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk
 Ataulhjan
 Baker
 Batters
 Bellemare
 Black
 Boisvenu
 Braley
 Buth
 Callbeck
 Campbell
 Carignan
 Champagne
 Chaput
 Charette-Poulin
 Comeau
 Cools
 Cordy
 Cowan
 Dagenais
 Dallaire
 Dawson
 Day
 De Bané
 Demers
 Downe
 Doyle
 Duffy
 Dyck
 Eaton
 Eggleton
 Enverga
 Finley
 Fortin-Duplessis
 Fraser
 Frum
 Furey
 Gerstein
 Greene
 Harb

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette
 Housakos
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Kinsella
 Lang
 LeBreton
 Lovelace Nicholas
 MacDonald
 Maltais
 Manning
 Marshall
 Martin
 Massicotte
 McInnis
 McIntyre
 Mercer
 Merchant
 Meredith
 Mitchell
 Mockler
 Moore
 Munson
 Nancy Ruth
 Neufeld
 Ngo
 Nolin
 Ogilvie
 Oh
 Oliver
 Plett
 Poirier
 Raine
 Ringuette
 Rivard
 Rivest
 Robichaud

Runciman
 Seidman
 Seth
 Smith (*Cobourg*)
 Smith (*Saurel*)
 Stewart Olsen
 Tannas
 Tardif
 Tkachuk
 Unger
 Verner
 Wallace
 Wallin
 Wells
 White
 Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations**

The Honourable Senator Champagne, P.C., tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the *Assemblée parlementaire de la Francophonie* (APF) respecting its participation at the Bureau Meeting of the APF, held in Paris, France, from February 7 to 9, 2013.—Sessional Paper No. 1/41-1611.

SPEAKER'S RULING

Yesterday, Senator Cowan raised a question of privilege about media reports suggesting that a witness invited to appear before the Standing Senate Committee on National Security and Defence during its study of Bill C-42 had not done so because of pressures exerted on him by his employer. The bill had been reported earlier in the sitting, without amendment but with observations. As the Leader of the Opposition explained, Corporal Roland Beaulieu, a member of the RCMP currently on medical leave, had been invited to appear before the committee on Monday, May 6. Senator Cowan indicated that last week Corporal Beaulieu had been informed that if he came to Ottawa to testify his medical leave would be terminated. As a result he did not attend. A number of other honourable senators then participated in consideration of the question of privilege. After these interventions, the chair committed to ruling today.

Before dealing with the substance of the question of privilege — the allegation of deliberate witness intimidation — it should be made clear that the proceedings of the committee at its Monday meeting have not been questioned. The committee heard witnesses, including representatives of the Mounted Police Professional Association of Canada, to which Corporal Beaulieu belongs, and reviewed the bill clause-by-clause. Bill C-42 was then reported back to the Senate. The bill is now on the Order Paper and open to debate at third reading.

As already noted, the fundamental issue is the protection of witnesses. Privilege is the sum of the rights enjoyed by this house and its members that are necessary for us to conduct our work. We must be mindful that this protection of privilege is not limited to parliamentarians alone. More importantly, with respect to the current situation, witnesses also enjoy a range of protection. As stated at page 267 of the 24th edition of Erskine May, “Any conduct calculated to deter prospective witnesses from giving evidence before either House or a committee is a contempt.” Erskine May then continues to explain “It is also a contempt to molest any person attending either House as witnesses, during their attendance in such House or committee,” as are threats

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de rapports de délégations interparlementaires**

L'honorable sénatrice Champagne, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) concernant sa participation à la réunion du Bureau de l'APF, tenue à Paris (France), du 7 au 9 février 2013.—Document parlementaire n° 1/41-1611.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Hier, le sénateur Cowan a soulevé une question de privilège concernant les révélations faites dans les médias selon lesquelles un témoin qui avait été invité à comparaître devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense dans le cadre de son étude du projet de loi C-42 s'en était abstenu à cause des pressions exercées sur lui par son employeur. Ce projet de loi avait fait l'objet d'un rapport plus tôt au cours de la séance, sans amendement, mais accompagné de certaines observations. Comme le leader de l'opposition l'a expliqué, le caporal Roland Beaulieu, un membre de la GRC actuellement en congé de maladie, avait été invité à comparaître devant le comité le lundi 6 mai. Le sénateur Cowan a déclaré que la semaine dernière, le caporal Beaulieu avait appris que, s'il venait témoigner à Ottawa, son congé de maladie prendrait fin. Par conséquent, il n'est pas venu témoigner. Plusieurs sénateurs ont ensuite participé au débat sur cette question de privilège. À l'issue de leurs interventions, la présidence s'est engagée à rendre une décision aujourd'hui.

Avant d'examiner le fond de la question de privilège — l'allégation d'intimidation délibérée d'un témoin —, il faut souligner que les délibérations du comité, à sa réunion de lundi, ne sont pas remises en question. Le comité a entendu divers témoins, dont des représentants de l'Association professionnelle de la police montée du Canada dont fait partie le caporal Beaulieu, et a étudié le projet de loi article par article. Il a ensuite fait rapport du projet de loi C-42 au Sénat. Le projet de loi est maintenant inscrit au Feuilleton et pourra être débattu en troisième lecture.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'enjeu, ici, est la protection des témoins. Le privilège est la somme des droits dont bénéficient cette chambre et ses membres pour pouvoir s'acquitter de leurs travaux. Il faut savoir que la protection conférée par le privilège ne se limite pas uniquement aux parlementaires et qu'elle s'applique aussi, comme dans le cas présent, aux témoins. Comme nous pouvons le lire à la page 267 de la 24^e édition du Erskine May, « Toute conduite visant à dissuader des témoins éventuels de témoigner devant l'une ou l'autre des Chambres ou devant un comité constitue un outrage ». Erskine May ajoute que constitue également un outrage toute conduite visant « à importuner des témoins

against those who have previously appeared. These points are repeated at page 840. Similar statements are made at pages 114 and 115 of the second edition of *House of Commons Procedure and Practice*, which explains that witnesses are protected from threat or intimidation.

On April 13, 2000, the Standing Committee on Privileges, Standing Rules and Orders — now the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament — presented its fifth report, dealing with allegations about reprisals against a witness. The report stated in part as follows:

The Senate, and all Senators, view with great seriousness any allegations of possible intimidation or harassment of a witness or potential witness before a Senate committee. In order for the Senate to discharge its functions and duties properly, it must be able to call and hear from witnesses without their being threatened or fearing any repercussions. Any interference with a person who has given evidence before a Senate committee, or who is planning to, is an interference with the Senate itself, and cannot be tolerated.

The essential issue is not whether representatives of the association appeared before the committee. They did. The issue is whether there was a deliberate attempt to impede the appearance of an invited witness, agreed to by the Steering Committee. Witnesses or potential witnesses who fear retaliation, directly or indirectly, arising from their testimony, whether because of implied or direct threats or because previous witnesses or potential witnesses have suffered due to the fact that they appeared or considered appearing, will either be unwilling to appear or, if they do, will not be forthcoming in their evidence. Since this impedes parliamentarians on the committee in the full exercise of their duties, it would represent a breach of privilege.

Based on the information available, the witness had agreed to travel to Ottawa and come before the committee. He cancelled because an RCMP medical officer informed him that, if he did testify, he would be considered able to return to work and his medical leave would be terminated. Furthermore, on the last working day before the committee meeting, it would seem that a new policy was issued by the RCMP, requiring that a member on medical leave seek approval before undertaking certain types of travel. All this could be coincidental, but the chronology of events and the allegations are such as to raise concern.

I will now turn to the four criteria of rule 13-3(1), all of which must be met for a prima facie case of privilege to be established. Senator Cowan clearly raised this issue at the first opportunity, thereby meeting this first criterion.

In terms of the second criterion, that the matter must “directly concern[] the privileges of the Senate, any of its committees or any Senator,” the references to the procedural works already given make clear that this matter does involve the privileges of the Senate and its committees. Unlike many other parliamentary bodies, questions of privilege relating to the work of a committee can be raised in the Senate itself, without requiring a report of the committee.

comparaissant devant l’une ou l’autre des Chambres ou devant un comité lors de leur présence dans ces lieux », et des menaces faites aux personnes ayant déjà témoigné. Ces points sont repris à la page 840. Des déclarations semblables se retrouvent aux pages 114 et 115 de la deuxième édition de l’ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, où l’on explique que les témoins sont protégés contre les menaces ou l’intimidation.

Le 13 avril 2000, le Comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure, qui est aujourd’hui le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présentait son cinquième rapport qui portait sur les allégations de représailles contre un témoin. Ce rapport se lisait notamment comme suit :

Le Sénat, et tous les sénateurs, traitent avec beaucoup de sérieux les allégations de représailles ou de harcèlement d’un témoin ou d’un éventuel témoin d’un comité sénatorial. Pour que le Sénat s’acquitte adéquatement de ses fonctions et de ses devoirs, il doit pouvoir convoquer des témoins et les entendre sans que ceux-ci fassent l’objet de menaces ou ne craignent des répercussions. Toute ingérence auprès d’une personne qui a témoigné devant un comité sénatorial ou qui a l’intention de le faire constitue une ingérence auprès du Sénat proprement dit et ne saurait être tolérée.

Il ne s’agit pas ici de savoir si des représentants de l’association ont comparu devant le comité. Ils l’ont fait. Il s’agit plutôt de déterminer si l’on a délibérément tenté d’empêcher la comparution d’un témoin qui, avec l’assentiment du comité directeur, avait été invité à comparaître. Les témoins ou éventuels témoins qui craignent que leur témoignage ne suscite directement ou indirectement des représailles, soit parce qu’ils ont reçu des menaces ouvertes ou voilées soit parce que d’autres témoins ou éventuels témoins ont pâti d’avoir comparu ou d’avoir envisagé de comparaître devant un comité, ne voudront pas comparaître ou, s’ils le font, ne seront guère loquaces. Comme cela empêche les membres du comité de bien exercer leurs fonctions, il pourrait constituer une atteinte au privilège parlementaire.

D’après les renseignements disponibles, le témoin avait accepté de se rendre à Ottawa pour comparaître devant le comité. Il a annulé sa comparution parce qu’une agente des services de santé de la GRC lui a indiqué que, s’il témoignait, on considérerait qu’il est apte au travail et qu’il devrait reprendre le travail. En outre, le dernier jour ouvrable avant la réunion du comité, la GRC a publié une nouvelle politique selon laquelle les membres de la GRC qui sont en congé de maladie doivent avoir obtenu une autorisation avant de faire certains déplacements. Tout cela n’est peut-être qu’une coïncidence, mais la chronologie des événements et les allégations sont telles qu’il y a lieu de se poser des questions.

Voyons maintenant les quatre critères énoncés à l’article 13-3(1) du Règlement, qui doivent tous être satisfaits pour qu’une question de privilège soit déclarée fondée à première vue. De toute évidence, le sénateur Cowan a soulevé la question à la première occasion, ce qui répond au premier critère.

En ce qui concerne le deuxième critère, à savoir que la question de privilège « se rapporte directement aux privilèges du Sénat, d’un de ses comités ou d’un sénateur », les renvois aux ouvrages de procédure déjà cités démontrent clairement que la situation concerne effectivement les privilèges du Sénat et de ses comités. Contrairement à ce qui se fait dans de nombreuses autres institutions parlementaires, les questions de privilège concernant les travaux d’un comité peuvent être soulevées au Sénat comme tel, sans qu’un rapport du comité soit nécessaire.

If there were intent to intimidate the witness, it is clearly a grave and serious breach, therefore meeting the third criterion.

The final criterion is that a question of privilege must seek a remedy the Senate can “provide and for which no other parliamentary process is reasonably available.” In this case, the issue is not whether the committee did its work properly. As far as can be ascertained, it did. Instead, the fundamental issue is whether there was a deliberate attempt to prevent a witness from appearing. Were this to be so, it would constitute contempt. The accepted remedy is to treat such issues as cases of privilege. As such, the final criterion has also been fulfilled. This ruling, to be clear, does not establish that there was a deliberate intent to intimidate, which would be a decision for the Senate to eventually make, but rather that there is reason for concern.

The ruling is, therefore, that there is a prima facie case of privilege. Senator Cowan can now move a motion either calling on the Senate to take some action or referring the case of privilege to the Rules Committee. The motion must be moved now, but will only be considered at the end of Orders of the Day or 8 p.m., whichever comes first. If the Senate adjourns earlier, the motion will be taken up at the next sitting. Debate on the motion can last a maximum of three hours, with each senator limited to speaking once, and for no more than 15 minutes. This debate can be adjourned. When debate ends, the Senate will decide on the motion.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Tardif:

That this case of privilege, relating to the reported interference with Canadians who wished to appear before the Standing Senate Committee on National Security and Defence, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for consideration.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Third Reading

Third reading of Bill C-42, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Lang moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the bill be read the third time.

After debate,

The Honourable Senator Mitchell moved, seconded by the Honourable Senator Day, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Si l'intention était d'intimider le témoin, il s'agit clairement d'une atteinte grave et sérieuse. Le troisième critère est donc respecté.

Aux termes du quatrième et dernier critère, la question de privilège doit chercher à obtenir une réparation que le Sénat « est habilité à accorder et qui ne peut vraisemblablement être obtenue par aucune autre procédure parlementaire ». Dans le cas présent, il ne s'agit pas de savoir si le comité a agi correctement. D'après ce que l'on peut voir, il a effectivement agi correctement. La question consiste plutôt à déterminer si on a délibérément tenté de dissuader un témoin de comparaître devant le comité. Si c'est le cas, il y a outrage. L'usage veut qu'on traite la situation selon les modalités suivies pour un cas de privilège. À cet égard, le quatrième critère a aussi été respecté. Qu'il soit clair que cette décision n'établit pas qu'il y a eu une tentative délibérée d'intimidation, question sur laquelle le Sénat pourrait être appelé à se prononcer, mais plutôt qu'il y a ici matière à s'inquiéter.

La décision est donc la suivante : la question de privilège est fondée à première vue. Le sénateur Cowan peut maintenant présenter une motion demandant au Sénat de prendre des mesures ou renvoyant le cas de privilège au Comité du Règlement. La motion doit être présentée maintenant, même si elle sera prise en considération seulement lorsque le Sénat aura épuisé l'ordre du jour de la séance ou à 20 heures, selon la première éventualité. Si la séance est levée plus tôt, la motion sera examinée à la prochaine séance. Le débat sur la motion ne pourra durer plus de trois heures, chaque sénateur pouvant parler une fois, pendant au plus 15 minutes. Le débat pourra être ajourné et, lorsqu'il aura pris fin, le Sénat se prononcera sur la motion.

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l'honorable sénatrice Tardif,

Que ce cas de privilège, qui concerne l'ingérence auprès de Canadiens voulant témoigner devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense dont il a été fait état dans les médias, soit renvoyé au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour étude.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Mitchell propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Bills — Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees — Other

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills — Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills — Third Reading

Third reading of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

The Honourable Senator Finley moved, seconded by the Honourable Senator Frum, that the bill be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

○ ○ ○

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Plett, seconded by the Honourable Senator Tannas, for the third reading of Bill C-309, An Act to amend the Criminal Code (concealment of identity).

After debate,
The Honourable Senator Tardif, for the Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Projets de loi — Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités — Autres

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Troisième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

L'honorable sénateur Finley propose, appuyé par l'honorable sénatrice Frum, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

○ ○ ○

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Plett, appuyée par l'honorable sénateur Tannas, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-309, Loi modifiant le Code criminel (dissimulation d'identité).

Après débat,
L'honorable sénatrice Tardif, au nom de l'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénatrice Hubley, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordered, That Motion No. 164 standing in the name of the Honourable Senator Tkachuk on the *Notice Paper* be brought forward.

MOTIONS

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Nolin:

That, notwithstanding the provisions of rule 15-2(3), the Honourable Senator Brazeau be authorized to attend meetings of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration during its review of living allowances expense claims, if invited to do so.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

OTHER BUSINESS

Commons Public Bills — Third Reading

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills — Reports of Committees

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ringuette, seconded by the Honourable Senator Jaffer, for the second reading of Bill S-215, An Act to amend the Payment Card Networks Act (credit card acceptance fees).

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordonné : Que la motion n° 164 inscrite au nom de l'honorable sénateur Tkachuk au Feuilleton des préavis soit avancée.

MOTIONS

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin,

Que, nonobstant les dispositions de l'article 15-2(3) du Règlement, l'honorable sénateur Brazeau soit autorisé à assister aux réunions du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration portant sur l'examen des demandes de remboursement de frais de subsistance, s'il y est invité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Troisième lecture

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Ringuette, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-215, Loi modifiant la Loi sur les réseaux de cartes de paiement (frais d'acceptation d'une carte de crédit).

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Commons Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees — Other

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), seconded by the Honourable Senator Fraser, for the adoption of the fifth report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (*Amendment to the Rules of the Senate*), presented in the Senate on March 5, 2013.

After debate,

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Orders No. 144, 161, 158 and 128 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Greene:

That whereas the Senate recognizes the values of the Commonwealth of Nations, which include the promotion of democracy, human rights, good governance, the rule of law, individual liberty, egalitarianism, judicial independence and the rights of girls to education—values that the Parliament of Canada has long advanced and defended;

That whereas the Senate recognizes that the Commonwealth is an important association of 54 countries, consisting of 2.4 billion citizens of all faiths and ethnicities, that support each other and work together toward shared goals in democracy and development;

That the Senate take note that the global fight for democracy, the rule of law, religious tolerance and development needs a strong, focused and authoritative Commonwealth;

That the Senate welcome the new Charter of the Commonwealth, which was approved by all Commonwealth Heads of Government in December 2012, and urge its broad circulation in both official languages throughout Canada; and

That the Senate affirm the importance of the Commonwealth to promoting the aforementioned values, which are in the best interest of all nations.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités — Autres

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), appuyée par l'honorable sénatrice Fraser, tendant à l'adoption du cinquième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*modification au Règlement du Sénat*), présenté au Sénat le 5 mars 2013.

Après débat,

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

Les articles n^{os} 144, 161, 158 et 128 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Greene,

Que, puisque le Sénat reconnaît les valeurs du Commonwealth, notamment la démocratie, les droits de la personne, la bonne gouvernance, la primauté du droit, la liberté individuelle, l'égalitarisme, l'indépendance judiciaire et le droit des filles à l'éducation—valeurs que le Parlement du Canada affirme et défend depuis longtemps;

Que, puisque le Sénat reconnaît que le Commonwealth est une importante association de 54 pays totalisant 2,4 milliards de citoyens de toutes les appartenances religieuses et ethniques, qui s'entraident et travaillent à la réalisation d'objectifs communs de démocratie et de développement;

Que le Sénat prenne note qu'il est impératif pour la lutte mondiale pour la démocratie, la primauté du droit, la tolérance religieuse et le développement que le Commonwealth soit fort, uni et respecté;

Que le Sénat voit d'un bon œil la nouvelle Charte du Commonwealth, qui a été approuvée par les chefs de gouvernement de tous les États du Commonwealth en décembre 2012, et qu'il réclame la diffusion de celle-ci dans tout le Canada dans les deux langues officielles;

Que le Sénat affirme l'importance du Commonwealth dans la promotion des valeurs susmentionnées, qui sont dans l'intérêt supérieur de tous les pays.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Frum, seconded by the Honourable Senator Greene:

That the Senate declare the Canadian Canoe Museum and its collection a cultural asset of national significance.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Comeau, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be authorized to examine and report on the powers and responsibilities of the officers of parliament, and their reporting relationships to the two houses; and

That the committee present its final report no later than March 31, 2014.

After debate,
The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Housakos, that further debate on the motion, as amended, be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Inquiries

Orders No. 64, 65, 22, 67 and 59 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Cowan, calling the attention of the Senate to the many contributions of Canadian universities and other post-secondary institutions, as well as research institutes, to Canadian innovation and research, and in particular, to those activities they undertake in partnership with the private and not-for-profit sectors, with financial support from domestic and international sources, for the benefit of Canadians and others the world over.

After debate,
The Honourable Senator Champagne, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Eaton, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 35, 45, 40, 9, 18, 60, 50, 3, 66, 62 and 56 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Frum, appuyée par l'honorable sénateur Greene,

Que le Sénat déclare que le Musée canadien du canot et sa collection constituent des biens culturels d'intérêt national.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénateur Comeau, appuyée par l'honorable sénateur Di Nino,

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les pouvoirs et responsabilités des hauts fonctionnaires du Parlement et leurs rapports hiérarchiques avec les deux chambres;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 mars 2014.

Après débat,
L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Housakos, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Interpellations

Les articles n^{os} 64, 65, 22, 67 et 59 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cowan, attirant l'attention du Sénat sur les nombreuses contributions des universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, ainsi que de leurs instituts de recherche, à l'innovation et à la recherche dans notre pays, et en particulier aux activités que ceux-ci entreprennent, en partenariat avec le secteur privé et celui sans but lucratif, avec un appui financier de sources nationales et internationales, dans l'intérêt des Canadiens et des gens un peu partout dans le monde.

Après débat,
L'honorable sénatrice Champagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Eaton, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 35, 45, 40, 9, 18, 60, 50, 3, 66, 62 et 56 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Callbeck, calling the attention of the Senate to the inequities of the Old Age Security Allowance for unattached, low-income seniors aged 60-64 years.

After debate,

The Honourable Senator Tardif, for the Honourable Senator Callbeck, moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

The Honourable Senator Dallaire moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That the Special Senate Committee on Anti-Terrorism be authorized to examine and report on the creation, role and mandate of a potential National Security Committee of Parliamentarians;

That the Special Senate Committee on Anti-Terrorism be authorized to examine and report on the role of women in the process of deradicalization in Canada and abroad; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than December 31, 2013, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until March 31, 2014.

Debate.

At 4 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate on October 18, 2011, the Senate adjourned until 1:30 p.m. tomorrow.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Buth (*May 7, 2013*).

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Callbeck, attirant l'attention du Sénat sur les insuffisances de l'Allocation versée par la Sécurité de la vieillesse aux personnes seules et à faible revenu âgées de 60 à 64 ans.

Après débat,

L'honorable sénatrice Tardif, au nom de l'honorable sénatrice Callbeck, propose, appuyée par l'honorable sénatrice Hubley, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

L'honorable sénateur Dallaire propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme soit autorisé à étudier la mise sur pied, le rôle et le mandat d'un éventuel comité de parlementaires sur la sécurité nationale et à faire rapport sur la question;

Que le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme soit autorisé à étudier le rôle de la femme dans le processus de prévention de la radicalisation au Canada et à l'étranger et à faire rapport sur la question;

Que le Comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2013 et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2014 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Débat.

À 16 heures, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 18 octobre 2011, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénatrice Buth (*le 7 mai 2013*).

